

PRODUCTION.

vingt hommes, mais le nombre des hommes sur les bateaux a décré de 865, tandis que celui des hommes s'occupant de l'industrie de la pêche sur le rivage, a décré de 1,879. Sur le total de 1912-13, il y avait 65,081 pêcheurs, dirigeant 1,669 vaisseaux et remorqueurs, et 34,501 bateaux. Le nombre des pêcheurs était de 9,076 sur les vaisseaux et de 56,005 sur les bateaux. Le reste des ouvriers, au nombre de 23,327, étaient employés à terre, dans les établissements de conserves et autres.¹

Primes aux pêcheries.—La loi de 1882 (45 Vic., c. 18), adoptée pour développer les pêcheries maritimes et encourager la construction des navires de pêche, a prévu la distribution annuelle de \$150,000 de primes parmi les propriétaires de navires de pêche et les pêcheurs des bateaux de pêche en eau profonde du Canada. Une loi de 1891 (54-55 Vict., c. 42) a porté cette somme à \$160,000. Par ordre en Conseil du 27 janvier 1912, rendu en vertu des clauses des statuts révisés de 1906, c. 46, la distribution de cette allocation de \$160,000, pour l'année 1912-13, a été faite sur les bases suivantes: \$1 par tonne enregistrée, aux propriétaires de vaisseaux, \$6.90 à chaque pêcheur de navire, \$3.95 à chaque pêcheur sur bateau, et \$1 par bateau, aux propriétaires de bateaux de pêche. Le nombre des vaisseaux ayant reçu des primes en 1912-13, a été de 965, représentant un tonnage total de 24,900 tonnes, le même nombre de navires qu'en 1911-12, mais avec une augmentation de 1,100 tonnes. Le nombre des bateaux pour lesquels on payait des primes a été de 11,998, et le nombre des pêcheurs de ces bateaux ayant reçu des primes a été de 20,411, soit une augmentation de 318 bateaux, et de 704 hommes, sur 1911-12. Le nombre total des pêcheurs sur vaisseaux et bateaux à qui l'on a payé des primes en 1912-13, a été de 26,558, soit une augmentation de 739 sur l'année précédente. Le nombre des réclamations reçues en 1912-13, a été de 12,972, augmentation de 93 sur 1911-12, et le nombre de celles qui ont été payées à été de 12,964, soit 319 de plus que l'année précédente. Le total des primes de pêche payées deuis 1882 s'élève à \$4,900,200.

Le tableau 30 indique, par province, le nombre des pêcheurs qui ont reçu des primes et le montant de celles-ci, pendant chaque année fiscale, de 1909 à 1913.

¹ Pour les statistiques similaires des années précédentes, voir l'Annuaire du Canada de 1911, p. 390.